



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire
Direction des affaires communales

Luxembourg, le 8 août 2006

Dossier suivi par M. Claude WOLWERT
Tél. 478-4629 Fax : 2620 2693
E-mail : claude.wolwert@mi.etat.lu

Réf. 57/06/CAC

COMMISSARIAT DE DISTRICT
- 9 AOUT 2006
Luxembourg

Concerne: Ville d'Esch-sur-Alzette

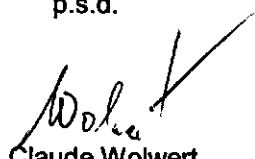
Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR
Délibération du conseil communal du 2 juin 2006

Retourné à **Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg** avec l'observation que la présente convention constitue un marché de services tombant dans le champ d'application de la législation sur le régime des marchés publics.

Voilà pourquoi, il y a lieu d'inviter les autorités communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette à compléter encore le présent dossier par une délibération motivée du collège des bourgmestre et échevins portant passation des prestations susvisées et rentrant dans le domaine tout particulier de la formation et de l'insertion sociale des demandeurs d'emploi résidents, ceci sur base d'un des cas d'exception prévus par l'article 8(1) de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
p.s.d.

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
14 AOUT 2006


Claude Wolwert
Inspecteur Principal 1^{er} e.r.